

SOMMAIRE

3
5 des 5
ise r Ie 6
7
8
8
9
.9
.10
.10
11
12
13
13
псе
13
14



Conscients que l'égalité des chances se joue dès le plus jeune âge, nous souhaitons mener une politique petite enfance qui repose sur une qualité et une diversification de l'offre, une accessibilité universelle en luttant contre les inégalités et une réponse adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles.

Dotée d'un projet de mandat ambitieux, en lien étroit avec la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département et l'ensemble des acteurs locaux, la Ville de Montpellier entend piloter une politique globale de soutien au développement des tout-petits et d'accompagnement à la parentalité.

Ainsi, dès 2020, nous avons lancé un programme de création de 300 nouvelles places, avec cinq projets qui sortiront de terre d'ici 2026. L'ouverture de la nouvelle crèche Liselotte, dotée de 72 berceaux, et dont la gestion est confiée à la *Mutualité Française Grand Sud*, et du Relais Petite Enfance Port Marianne, traduisent très concrètement cet objectif de consolidation et d'animation d'un accueil universel de la petite enfance à Montpellier. Notre Ville entend ainsi constituer un service public d'information, d'orientation et de soutien à la prévention, à l'éveil et à la parentalité avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour offrir à chaque enfant et à sa famille un environnement de qualité propice à son développement et à son épanouissement.

A Montpellier, nous portons l'ambition d'un service public municipal de la petite enfance et nous ouvrons la voie à la contractualisation renforcée avec des acteurs associatifs et mutualistes, non lucratifs et qui partagent nos valeurs : mission de service public et d'intérêt général, qualité de l'offre, innovation sociale, objectifs de mixité et d'inclusivité, critères d'admission partagés... Le rapprochement opéré avec la *Mutualité Française Grand Sud* traduit cette volonté et constitue une première étape concrète de la constitution d'un grand service public montpelliérain au service de la petite enfance et des familles montpelliéraines.



Michaël DELAFOSSEMaire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Tasnime AKBARALYAdjointe au Maire
Déléguée à la Petite enfance et à l'Enfant dans la Ville

Bienvenue à la crèche Liselotte

Ce mardi 19 septembre 2023,

Michaël DELAFOSSE, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole,

Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault,

Laurent TEISSIER, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,

Eric CHENUT, Président de la Mutualité Française,

Tasnime AKBARALY, Adjointe au Maire de Montpellier, Déléguée à la Petite enfance et à l'Enfant dans la ville,

Emilie CABELLO, Adjointe au Maire de Montpellier, Déléguée au quartier Port Marianne et à l'Accessibilité universelle,

Thierry MATHIEU, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,

Michel VICIANA, Président de la Mutualité Française Grand Sud,

inaugurent la crèche *Liselotte* et le Relais petite enfance, situés au 240 rue Lévi Strauss, dans le quartier Port Marianne à Montpellier.

Objectif: 300 places d'accueil supplémentaires à Montpellier d'ici 2026

- D'un montant de 4,5 millions d'euros, la crèche *Liselotte* a été conçue pour répondre à des besoins spécifiques exprimés par les familles. Le recours à la délégation de service public pour la gestion de cet établissement est apparu comme la solution pour répondre à ces attentes d'accueil, tout en conservant une maîtrise publique de ce service par la collectivité. C'est pourquoi, le 26 juillet 2021, le Conseil Municipal approuve le principe de la gestion de cette crèche dans le cadre d'une délégation de service public. Puis, par délibération du Conseil municipal du 5 juin 2023, la Ville choisit de confier la gestion de la crèche "Liselotte" à la Mutualité Française Grand Sud, entreprise mutualiste à but non lucratif : une première à Montpellier. La crèche a ouvert ses portes le lundi 4 septembre 2023.
- Le Relais Petite enfance (RPE), qui occupe le même bâtiment que celui de la crèche et de la Maison pour tous Frida Khalo, a ouvert ses portes en septembre 2022. Depuis, il joue pleinement son rôle socle, à savoir d'accompagnement des assistantes maternelles du quartier et de mise en relation entre les parents et les professionnels dans la recherche d'un mode d'accueil.











1 - UNE NOUVELLE CRÈCHE MUNICIPALE À MONTPELLIER

L'exécutif de la Ville de Montpellier s'est engagé à créer 300 places supplémentaires en crèche pour les tout-petits (0-3 ans) afin d'accompagner sa croissance démographique mais également de s'adapter aux attentes des parents. Sa politique Petite Enfance vise à offrir un accueil de qualité, professionnel, diversifié et adapté aux besoins des familles.

Cet objectif se décline à tous les niveaux, depuis l'accueil des familles jusqu'au développement de l'offre d'accueil et participe à la création d'un véritable service public de la Petite Enfance.

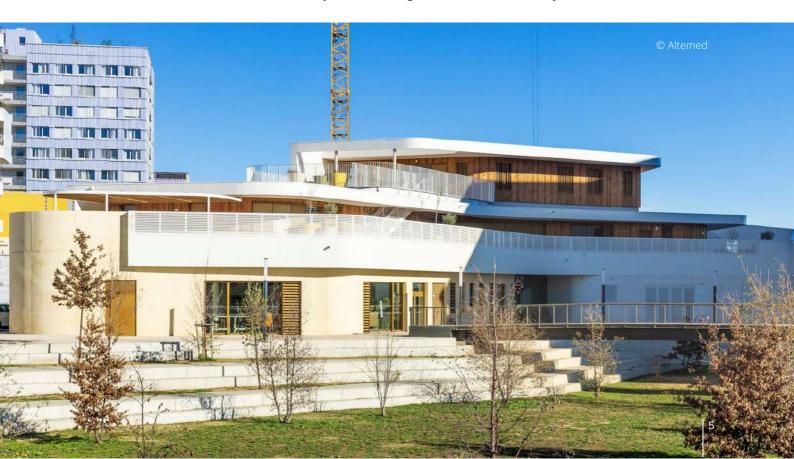
Ce nouvel équipement de proximité Petite enfance et Vie associative, réalisé par la SERM au coeur du quartier Port Marianne, est un lieu de centralité, ouvert sur le quartier qui comprend une crèche, un Relais Petite Enfance (RPE) et une maison pour tous (MPT).

UNE CRÈCHE SPÉCIFIQUE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS DES FAMILLES

Depuis 2020, l'équipe municipale constate que de nombreux parents, notamment les familles monoparentales, rencontrent des difficultés pour trouver un mode d'accueil adapté à leurs contraintes de déplacement et/ou d'horaires imposées par leur parcours d'insertion ou de formation, leurs études ou leur activité professionnelle. Les salariés travaillent moins souvent en horaires hebdomadaires réguliers que précédemment et plus fréquemment en horaires irréguliers ou atypiques.

Aussi, la Ville a souhaité que le projet de cette crèche soit adapté aux attentes de ces publics spécifiques avec :

- une adaptation du projet d'accueil et la mobilisation de places au profit de ces familles, grâce à des contrats d'accueil à temps partiels ou irréguliers,
- l'ouverture de l'établissement sur une amplitude horaire élargie, c'est-à-dire tôt le matin et tard le soir. La crèche ouvrira dès 6h (au lieu de 7h30) et jusqu'à 21h30 (au lieu de 18h30),
- l'accessibilité de l'établissement, proche des lignes 1 et 3 de tramway.



UN ÉTABLISSEMENT CONFIÉ À LA *MUTUALITÉ FRANÇAISE GRAND SUD*, UNE PREMIÈRE À MONTPELLIER, UN CHOIX INNOVANT POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Un tel projet nécessite des moyens spécifiques pour assurer une gestion à la hauteur de l'enjeu, notamment en matière de ressources humaines. Le recours à la délégation de service public, ouverte aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire pour la gestion de cet établissement est apparu comme la solution pour concilier les besoins d'accueil spécifiques et la maîtrise publique de ce service par la collectivité.

C'est pourquoi, le 26 juillet 2021, le Conseil municipal approuve le principe de la gestion de cette crèche dans le cadre d'une délégation de service public. Puis, par délibération du Conseil municipal du 5 juin 2023, la Ville choisit de confier la gestion de la crèche *Liselotte* à la *Mutualité Française Grand Sud*, entreprise mutualiste à but non lucratif, une première à Montpellier.

Mutualité Française Grand Sud est un acteur local de la Petite Enfance, soutenu par la force d'un réseau national. Grâce à sa gestion rigoureuse, en adéquation avec les valeurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS), il est un partenaire de proximité privilégié, au service du projet éducatif Petite Enfance de la Ville de Montpellier. La gestion de la crèche Liselotte est ainsi organisée autour de trois axes :

- · Soutenir et accueillir toutes les familles,
- · Sécuriser l'organisation et le modèle économique de la crèche,
- Partager une responsabilité sociale et sociétale.

Les 17 autres crèches de la Mutualité Française Grand Sud en Occitanie-Est







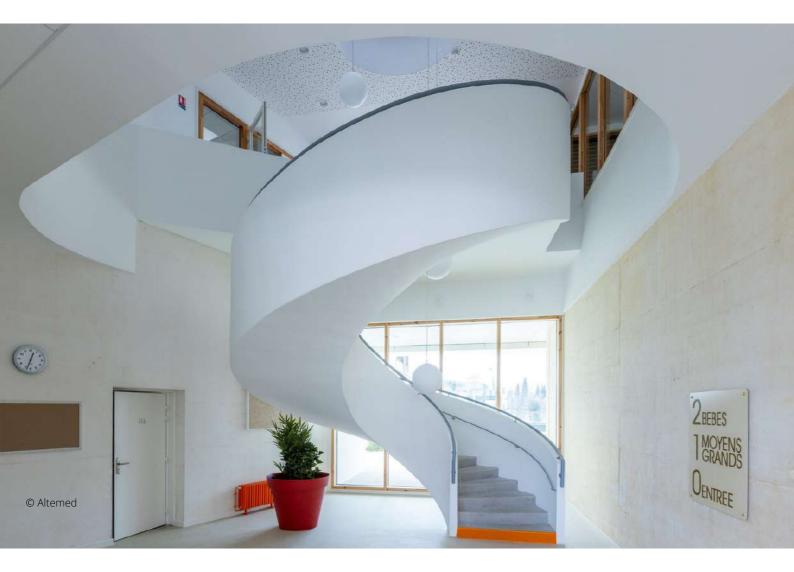
LA MUTUALITÉ FRANÇAISE GRAND SUD, UNE ENTREPRISE MUTUALISTE À BUT NON LUCRATIF

Mutualité Française Grand Sud, présidée par Michel VICIANA et dirigée par Hélène CLUET, développe une offre de santé et d'accompagnement répondant aux besoins de la population en optique, audition, dentaire, petite enfance, personnes âgées, EHPAD, SSIAD, logements jeunes et seniors, clinique et formations 1er secours et sur 5 départements : Aude, Gard, Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales. C'est une entreprise de près de 1000 salariés, gérant plus d'une centaine d'établissements, et accueillant plus de 50 000 usagers, patients, ou résidents, chaque année. C'est un acteur clé de l'Economie Sociale et Solidaire, en constant développement.

UNE DÉNOMINATION EN HOMMAGE À LISELOTTE DE LA PALATINATE

Le jumelage entre Montpellier et Heidelberg date du 13 mai 1961, c'est le plus ancien de la Ville. Il a pour objectif de développer les échanges dans les domaines universitaires, culturels, sportifs, économiques et urbanistiques.

Ainsi, à la suite d'une concertation, la Ville d'Heidelberg a proposé le nom « Liselotte », en hommage à Liselotte de la Palatinate (Liselotte Von der Pfalz), née au château d'Heidelberg en 1652 et morte en 1722 au château de Saint-Cloud. Mariée au Duc Philippe d'Orléans, Liselotte était la belle-sœur du roi Louis XIV. Ses correspondances, qui dressent un portrait sans fard de la vie à la Cour française, représentent une richesse littéraire de cette époque. Le Conseil municipal a approuvé cette dénomination par délibération du 21 septembre 2021.







2 - LA RÉALISATION DE LA CRÈCHE

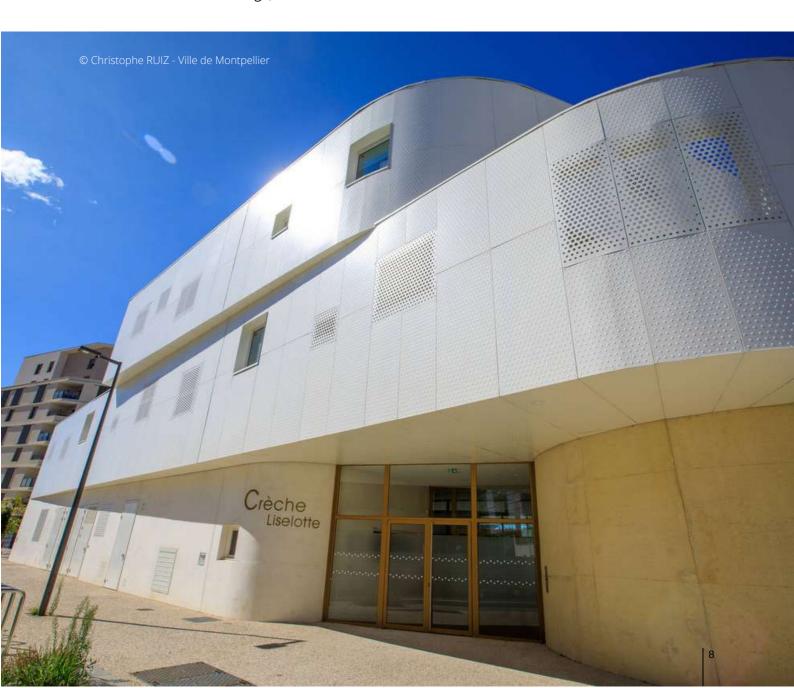
Le 240 rue Claude Lévi Strauss à Montpellier accueille dans un même bâtiment trois établissements publics indépendants : la Maison pour tous Frida Khalo (inaugurée en octobre 2022), un Relais petite enfance (ouvert en septembre 2022) et la crèche Liselotte, composée de 72 berceaux.

L'ESPACE DÉDIÉ À LA CRÈCHE LISELOTTE

Avec une surface utile de 1 028 m2, la crèche dispose de locaux techniques et s'organise en trois unités de vie réparties sur trois niveaux de la manière suivante :

- Au rez-de-chaussée, l'entrée de la crèche et les services fonctionnels : vestiaires des agents, cuisine, salle du personnel, buanderie,
- Au 1er étage, les deux sections des moyens et des grands,
- Au second et dernier étage, l'accueil des bébés.

1028M2 DE SURFACES



MONTANT DES TRAVAUX

4 500 000€ financés par :

• la Ville de Montpellier : 3 200 000€ • la CAF de Montpellier : 1 260 000€ le Conseil Départemental : 40 000€

La Ville et la Caf entretiennent un partenariat fort depuis 1984, pour co-financer les structures d'accueil du jeune enfant et développer ces modes d'accueil, en lien avec la croissance démographique de Montpellier. La Caf et la Ville sont partenaires pour l'ensemble des services aux familles montpelliérains : les accueils de loisirs, les centres sociaux, les dispositifs de soutien à la parentalité, l'accompagnement à la scolarité... Une Convention territoriale globale a été signée pour la période 2022/2026 afin d'accompagner la mise en oeuvre d'un plan d'actions fondé sur une analyse des besoins des familles Montpelliéraines.

La Caf de l'Hérault a accompagné la Ville pour les travaux des locaux du multi accueil et du RPE à hauteur de 1 404 000€ (1 260 000€ pour le multi accueil et 144 000€ pour le RPE) au titre du Plan d'investissement d'accueil du jeune enfant, ce qui représente 42,85% du coût total des travaux. La Caf verse également chaque année à la Ville, plus de 11,9 millions d'euros dans le cadre du cofinancement du fonctionnement des crèches et des RPE.







LE MAÎTRE D'OUVRAGE



LES INTERVENANTS

Architectes:

Architecture Environnement/Thomas Landemaine OPC: P3G ingénierie

> **BET Cuisine: Ingecor** BET Structure : Calder ingénierie BET Fluides/Electricité : Adret BET Acoustique: Jourdan **Economiste**: Cabinet Albouy Etudes de sol : EGSA SPS: DEKRA

Assistant à la maitrise d'ouvrage : SAMO/RORE/Cabinet Julien

Contrôle technique : APAVE

LES ENTREPRISES

NOM ENTREPRIS	DESIGNATION DU LOT	.OT
FONDEVILLE	Gros œuvre - Terrassements	1
SOPREMA	Etanchéité	2
LABASTERI	Menuiseries extérieures	3
ATELIER DUCRO	Menuiseries intérieures	4
DELMA	Serrurerie	5
ALGAFLE)	Mur mobile	6
SODA	Cloisons, doublage	7
SODA	Faux plafonds	8
ST GROUP	Revêtements de sols souples extérieurs	9
GARCIA & FIL	Revêtements de sols souples	10
TECHNISO	Revêtements durs	11
LANGUEDOC CHANTIER	Peinture	12
TEC ELEC SUE	Electricité Cfo/Cfa	13
THERMATIO	Chauffage, rafraîchissement, ventilation, plomberie	14
BONNET THIRODI	Equipements de cuisine	15
SMA	Parements de façades métalliques	16
ENVIRONNEMENT BOX	Parements de façades bois	17
CFA	Ascenseur	18

3 - LA VIE À LA CRÈCHE

UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE EN PLEINE EXPANSION

La crèche *Liselotte* offre une capacité de **72 places d'accueil** collectif pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans ou moins de 6 ans en accueil périscolaire.

L'accueil collectif se décline en trois sections de tranches d'âges différents :

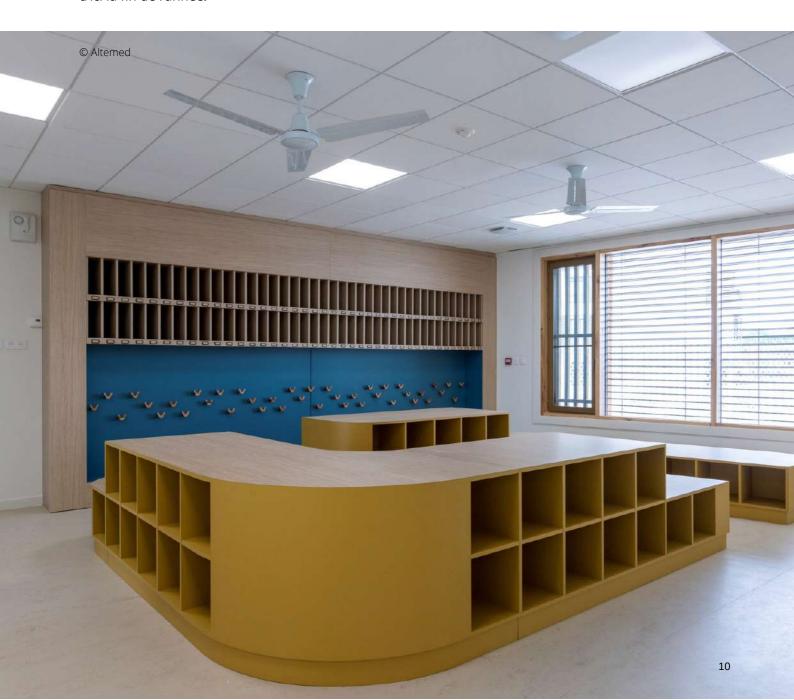
• une section des bébés : 20 berceaux,

• une section de moyens-grands : 22 berceaux,

• une section de moyens-grands : 30 berceaux.



Comme pour toute ouverture d'une structure d'accueil, la montée en charge de l'activité se fera de manière progressive. Ainsi, dès le 4 septembre, la crèche a pu ouvrir avec un agrément de 42 places (48 enfants au total). La pleine activité, soit 72 places sur une amplitude de 15h30, est prévue d'ici la fin de l'année.



L'ORGANISATION SPÉCIFIQUE D'UNE CRÈCHE À HAUTEUR D'ENFANTS

- Une délégation de service public d'une durée de 5 ans : du 1er septembre 2023 au 31 août 2028
- Des horaires élargis : la crèche est **ouverte de 6h à 21h30** en modulant l'agrément de la structure de la manière suivante :

5 enfants de 6h à 6h30 18 enfants de 6h30 à 7h30 72 enfants de 7h30 à 18h30 18 enfants de 18h30 à 19h 8 enfants de 19h à 21h30

- Crèche de garde : les modalités de fonctionnement prévoient l'accueil des enfants des autres établissements municipaux fermés pendant la période estivale, en concertation avec la Ville
- Engagement à garantir la **mixité sociale** au sein de l'établissement par l'accueil d'un minimum de 25% d'enfants à temps partiels
- Mise en place d'une organisation pour l'accueil des enfants des familles en démarches d'insertion et/ou orientées par la Plateforme Garde d'Enfants (PGE) de la Caf de l'Hérault
- Repas préparés sur place par *Api restauration*, et élaborés à partir de 85% de **produits** frais et 50% de **produits issus de l'agriculture biologique**, par jour
- Tarification aux familles établie sur la base du barème national Cnaf, les coûts pour les familles sont donc les mêmes que dans les établissements municipaux.

Contrôle de la Ville: le délégataire produira chaque année un rapport annuel qui portera sur l'exécution du contrat entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente. Il remettra également trimestriellement un rapport d'activité présenté au délégant lors de réunions trimestrielles auxquelles le délégataire sera tenu de participer. Dans le cadre de sa politique générale de contrôle des délégations de servic public, la Ville sera également amenée à effectuer des visites (annoncées ou inopinées) sur place.





LA CRÈCHE LISELOTTE EN CHIFFRES



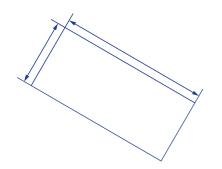
72

berceaux répartis sur 3 sections

horaires élargis

6h - 21h30





1028

m2 de surfaces utiles

4,5 millions d'euros



4 - UN 8ÈME RELAIS PETITE ENFANCE À MONTPELLIER

Le Relais Petite Enfance Port-Marianne s'intègre parfaitement dans le quartier, à proximité d'une crèche de 72 berceaux et de la Maison pour tous Frida KHALO. Réalisé par la SERM, il a ouvert ses portes le 1er septembre 2022 et a déjà trouvé son public. Il compte 88 assistantes maternelles, dont 2 Maisons d'assistants maternels. Les secteurs rattachés à ce nouvel équipement sont : La rauze, Mion, Pont Trinquat, Aiguerelles, Saint-Martin et Tournezy ainsi qu'une partie de Port Marianne.

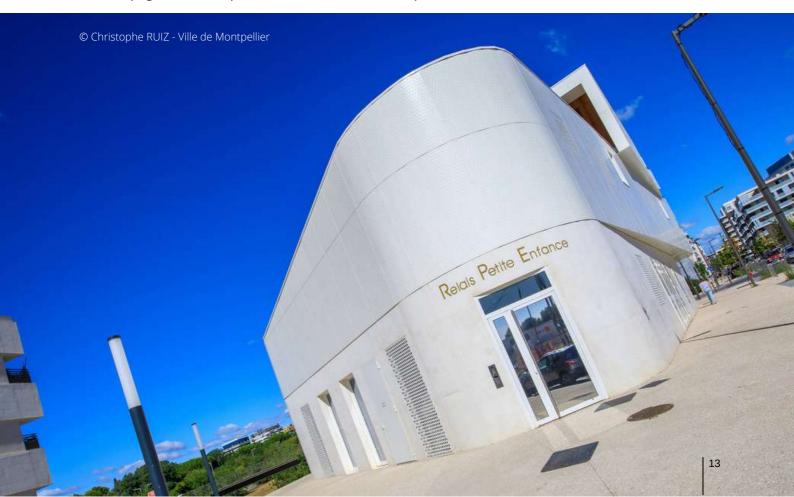
UN ESPACE CHALEUREUX CONÇU POUR LES PROJETS COLLECTIFS

L'ouverture de ce nouveau relais, d'une superficie de 100m2, avec une salle spécialement dédiée aux temps d'animation des assistantes maternelles et des enfants est un lieu « ressource », spécialement aménagé selon les besoins exprimés par les familles et les équipes.

Depuis son ouverture en septembre 2022, plus de 85 temps collectifs avec les assistantes maternelles ont été proposés, incluant des rencontres "hors les murs" :

- ateliers d'éveil culturel réguliers dans les équipements de la ville (musée Fabre, la Panacée, Hôtel des collections),
- **projets menés autour de la littérature jeunesse** (partenariat avec le réseau des médiathèques Montpellier Méditerranée Métropole lors d'événements et séances régulières des bébés lecteurs),
- partenariats avec les Maisons pour tous avec des ateliers variés et décloisonnés à l'occasion des semaines de la petite enfance (Agora des mômes).

Ce Relais Petite Enfance, comme les sept autres présents sur la Ville, **joue un rôle de mise en relation entre les parents et les professionnels dans la recherche dans la recherche d'un mode d'accueil.** Combinés aux maisons pour tous ayant reçu l'agrément centre social ainsi qu'au réseau associatif très actif, c'est un maillage territorial global qui s'organise autour des missions d'accompagnement à la parentalité et d'éveil des tout petits.



FINANCEMENT

288 480€ financés par :

la Ville de Montpellier : 144 000 €
la CAF de Montpellier : 144 480 €

288 480 €

Le Conseil Départemental et la Caf contribuent par ailleurs au fonctionnement du poste de l'animatrice du Relais Petite Enfance.











En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, les « Relais Assistants Maternels » (RAM) ont reçus une nouvelle appellation : les « Relais Petite Enfance" (RPE). A ce titre, leurs missions ont été enrichies et désormais ils constituent le service de référence de l'accueil du jeune enfant, à la fois pour les parents et pour les professionnels.

Les enjeux de promotion de l'accueil individuel sont multiples et reposent essentiellement sur trois principes :

- améliorer la qualité de l'accueil et les pratiques professionnelles,
- accompagner les familles et les mettre en relation avec les assistants maternels,
- promouvoir l'offre d'accueil individuel et le métier d'assistant maternel.

Avec la mise en place d'un référentiel national, les missions des RPE se déclinent autour de ses deux principaux publics, à savoir les familles et les professionnels. S'agissant des parents, les animatrices les informent sur l'offre d'accueil existante sur le territoire et cela dépasse le cadre de l'accueil individuel. Elles facilitent la mise en relation avec les assistants maternels et enfin elles les accompagnent dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur. S'agissant des professionnels, elles les informent sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel. Elles les assistent également dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site *monenfant.fr*. Elles proposent des temps d'échange et organisent des ateliers d'éveil, dans lesquels souvent les Educatrices Jeunes enfants se révèlent.

Notes	
••••••	•••••

......



CONTACT PRESSE

Laure CHAZOUILLER Attachée de presse Montpellier Méditerrannée Métropole Ville de Montpellier

Tél. 04 67 13 49 19 / 06 02 09 11 38 l.chazouiller@montpellier3m.fr montpellier3m.fr - montpellier.fr

@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr